

Forts de notre expérience de Courtier leader de l'Assurance des Professionnels de la Médecine alternative et complémentaire,

MEDINAT vous garantit en tous lieux, quels qu'ils soient.

MEDINAT est le seul contrat Français à donner une définition aussi précise de ce qu'est la garantie Responsabilité Civile Professionnelle sans confusion possible avec la Responsabilité Civile Exploitation.

MEDINAT est aussi le seul contrat Français à proposer la garantie de l'ensemble des techniques que vous utilisez au quotidien à partir du moment où vous nous les indiquez sur le bulletin d'adhésion.

L'étudiant doit pouvoir justifier de son inscription effective au sein de l'organisme de formation avec qui nous avons passé un accord. Il ne doit pas se faire rémunérer pour sa pratique.

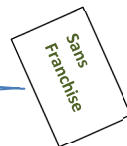
Ce contrat dénommé  MEDINAT reprend :

GARANTIES OBLIGATOIRES, PACK ETUDIANT :

- **Une Responsabilité Civile Professionnelle** : Il s'agit de garantir le praticien contre les conséquences pécuniaires qu'il peut encourir à raison des dommages corporels, matériels et/ou immatériels consécutifs causés aux consultants par suite d'erreurs ou de fautes professionnelles commises du fait de l'exercice de son activité professionnelle telle qu'elle est déclarée sur le bulletin d'adhésion, dans les diagnostics, conseils écrits ou applications thérapeutiques.
- **Une Responsabilité Civile Exploitation** : Il s'agit de garantir le praticien contre les conséquences pécuniaires qu'il peut encourir à raison des dommages fortuits, corporels, matériels et immatériels qui en sont la conséquence, causés aux consultants ou aux tiers et survenus dans l'exercice de sa profession et provenant notamment du fait de l'assuré lui-même, des personnes dont il a à répondre, ainsi que du fait de son mobilier, de son matériel, de ses installations professionnelles ou des locaux utilisés pour les besoins de sa profession.

LES MONTANTS ASSURES DANS LE PACK

- | | |
|--|--|
| - Montant garanti en Responsabilité Civile Exploitation | => 8 000 000 € |
| - Montant garanti en Responsabilité Civile Professionnelle | => 8 000 000 € /sinistre avec une limite de
15 000 000 € /année d'assurance |



Comment Adhérer à MEDINAT :

- ⇒ Remplir le bulletin d'adhésion en précisant votre activité détaillée.
- ⇒ **Le retour du bulletin d'adhésion des pages 3 à 4 est obligatoire.** Il peut nous être adressé soit par courrier soit numérisé. Il doit être accompagné d'un acompte de 50 € que vous pouvez régler soit par chèque à l'ordre de ALIANS soit en ligne avec les coordonnées reçues avec le devis que nous vous avons envoyé.
- ⇒ Envoyer votre dossier à notre centre de gestion MEDINAT :

ALIANS, 8 rue de Grande Bretagne - CS 20 601 - 77305 FONTAINEBLEAU cedex
- ⇒ Frais unique d'ouverture de dossier : 50 €

Attention : Vous recevrez votre contrat numérisé en retour par mail

MEDINAT vous offre un Rapport garanties/prix sans concurrence sur le marché.

Quand vous serez certifié et installé en tant que praticien, nous pourrons alors faire évoluer votre contrat vers une couverture complète, sur simple demande.

N'hésitez pas à prendre contact avec nos équipes au 01.85.480.481



**ALIANS, 8 rue de Grande Bretagne – CS 20 601
77305 FONTAINEBLEAU cedex
☎ 01 85.480.481**

BULLETIN D'ADHESION AU CONTRAT 114241615

Validité 1 mois à réception du devis

Souscrit auprès de l'Assureur :

MMA IARD Assurances Mutuelles Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126

MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882

Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9

Entreprises régies par le code des assurances

NOM et Prénom :

Adresse de correspondance :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Email :

.....

N° Téléphone :

Date de Naissance : / /

Activité détaillée :

Nom de votre organisme de formation :

.....

.....

DATE D'EFFET :

Le contrat sera établi pour une durée d'un an à compter de la date ci-dessus

**Je demande l'adhésion à la GARANTIE PACK ETUDIANT pour une
responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile exploitation**

Mode de paiement : Annuel

50 € de frais d'établissement du contrat

Merci de payer un acompte de 50 € soit en ligne, soit par chèque à l'ordre du Cabinet Alians.

Joindre le justificatif d'inscription à votre organisme de formation

Je soussigné(e) déclare n'avoir ni subi ou déclaré de sinistre (s) ni fait l'objet de réclamation (s) au titre de l'une des garanties désignées ci-dessus durant les 36 derniers mois.

⇒ L'adhérent soussigné :

- reconnaît avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information qui avec le bulletin d'adhésion composent le contrat d'assurances.

⇒ L'adhérent soussigné :

- reconnaît que les renseignements portés sur le bulletin d'adhésion en réponse aux questions posées par l'Assureur sont exacts,
- reconnaît être informé qu'il s'expose, en cas de réticence, de fausse déclaration, d'omission ou de déclaration inexacte, aux sanctions prévues par les articles L.113-8 (nullité du contrat) et L.113-9 (réduction de l'indemnité) du code des assurances quand cette réticence ou fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur.

Sous peine des mêmes sanctions, toute modification de ces éléments doit être portée à la connaissance de l'Assureur.

⇒ Pour l'adhérent, dans le bulletin d'adhésion

Les données à caractère personnel concernant l'adhérent sont utilisées dans le cadre de la passation, la gestion et l'exécution de ses contrats d'assurance.

Elles peuvent également être utilisées à des fins de gestion commerciale sauf opposition de sa part, de contrôle interne, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que de lutte contre la fraude à l'assurance. Ce dernier traitement peut entraîner une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.

Les données sont destinées à MMA IARD SA, responsable des traitements, et pourront être transmises, dans les limites de leurs habilitations, aux entités, mandataires et partenaires contractuellement ou statutairement liés à MMA IARD SA et à des organismes professionnels.

L'adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, en s'adressant par courrier au service réclamations clients MMA MEDINAT – ALIANS, 8 rue de Grande Bretagne CS 20 601 77300 FONTAINEBLEAU.

Si l'adhérent ne souhaite pas recevoir d'offre commerciale, il peut s'y opposer en cochant la case ci-dessous ou ultérieurement auprès du service réclamations clients MMA.

L'adhérent ne souhaite pas recevoir d'offre commerciale.

Fait à Le
Signature de L'Adhérent
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Pour l'Assureur, par délégation
N° Orias 14 001 070




alians
Assureurs Conseils
8, rue de la Grande Bretagne
77300 FONTAINEBLEAU
Tél. 01 85 480 480
REG 521 088 026